

Séance du 09 juin 2023

Date de la convocation : 05/05/2023

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 9 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 12

Présents : Joseph BEUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB

Votants : 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Maxime ATGER, Geneviève FABRE, Bernadette GAILLARD, Claire HELARY, Patrice MONTEIL, Patrice SAINT-LEGER

Excusés :

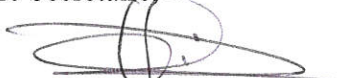
Absents : Kristelle BILLARD

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2023_078 - Objet : Approbation du PV de la Séance du 4 avril 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la séance du conseil municipal du 4 avril 2023.

Le Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2023 048-200085223-20230609-2023_078-DE